

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Conseil du 25 mars 2019

## **DELIBERATION DU CONSEIL**

#### DE LA

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché n°180028COL - Fourniture de conteneurs pour les déchets ménagers, le tri sélectif et les biodéchets

L'an Deux Mille dix-neuf, le 25 mars 2019 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 11 mars 2019.

PRESENTS: Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre SAVELLI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI.

#### ONT DONNE POUVOIR:

ON I DOMINE POOYOUR.		
Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Jean-Joseph MASSONI
Pierre-Noel LUIGGI	à	Serena BATTESTINI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles S IMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM: 21

ABSENTS: Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUDEMER, Jean-Michel SAVELLI, Lucien NATALI, Julien MORGANTI, Marie-Dominique CARRIER, Dominique ROSSI, Jean-Louis MILANI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance. OBJET : Attribution du marché n°180028COL – Fourniture de conteneurs pour les déchets ménagers, le tri sélectif et les biodéchets

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia, compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, a la nécessité d'acquérir des conteneurs pour la collecte des déchets ménagers, du tri sélectif et des bio déchets ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 mars 2019 ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

# APPROUVE (A l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché n°180028COL pour la fourniture de conteneurs pour les déchets ménagers, le tri sélectif et les biodéchets ;

#### PREND ACTE

De la décision de la CAO d'attribuer l'accord cadre à bon de commande correspondant, sans minimum ni maximum, pour une durée de 48 mois, à la société ESA, Ponte Novu, 20235 Castellu di Rustinu (SIRET: 42935194300015), sur la base d'un montant estimatif annuel (DQE) de 180 830 € HT, sous réserve du respect des conditions prévues aux articles 51 à 55 du décret du 25 mars 2016;

#### **AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire après dépôt en préfecture le 01 AVR 2019 et publication ou notification du 01 AVR 2019

LE PRESIDENT

François TATTI

La Directrice de l'Administration Générale La présente de l'Administration peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification



# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Conseil du 25 mars 2019

#### **DELIBERATION DU CONSEIL**

#### DE LA

#### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché n°180028COL - Fourniture de conteneurs pour les déchets ménagers, le tri sélectif et les biodéchets

L'an Deux Mille dix-neuf, le 25 mars 2019 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 11 mars 2019.

PRESENTS: Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre SAVELLI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI.

#### ONT DONNE POUVOIR:

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Jean-Joseph MASSONI
Pierre-Noel LUIGGI	à	Serena BATTESTINI
Elenne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Giles SIMEON!	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROS\$I
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM: 21

ABSENTS: Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUDEMER, Jean-Michel SAVELLI, Lucien NATALI, Julien MORGANTI, Marie-Dominique CARRIER, Dominique ROSSI, Jean-Louis MILANI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution du marché n°180028COL – Fourniture de conteneurs pour les déchets ménagers, le tri sélectif et les biodéchets

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia, compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, a la nécessité d'acquérir des conteneurs pour la collecte des déchets ménagers, du tri sélectif et des bio déchets ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 mars 2019 ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

# APPROUVE (A l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché n°180028COL pour la fourniture de conteneurs pour les déchets ménagers, le tri sélectif et les biodéchets ;

#### PREND ACTE

De la décision de la CAO d'attribuer l'accord cadre à bon de commande correspondant, sans minimum ni maximum, pour une durée de 48 mois, à la société ESA, Ponte Novu, 20235 Castellu di Rustinu (SIRET : 42935194300015), sur la base d'un montant estimatif annuel (DQE) de 180 830 € HT, sous réserve du respect des conditions prévues aux articles 51 à 55 du décret du 25 mars 2016 ;

#### **AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

### DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication ou notification
du
0 1 AVR. 2019
La Directrice de l'Administration Générale

LE PRESIDENT

François TATTI

La présente déliberation peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification